



Commune de
**La Chapelle-
des-
Fougeretz**

PLU Plan local d'urbanisme

Révision approuvée par DCM du 19/12/2003
Modification n°2 approuvée par DCM du 4/12/2006
Modification n°3 approuvée par DCM du 9/03/2009
Modification n°4 approuvée par DCM du 10/09/2012

**RÈGLEMENT
GRAPHIQUE**

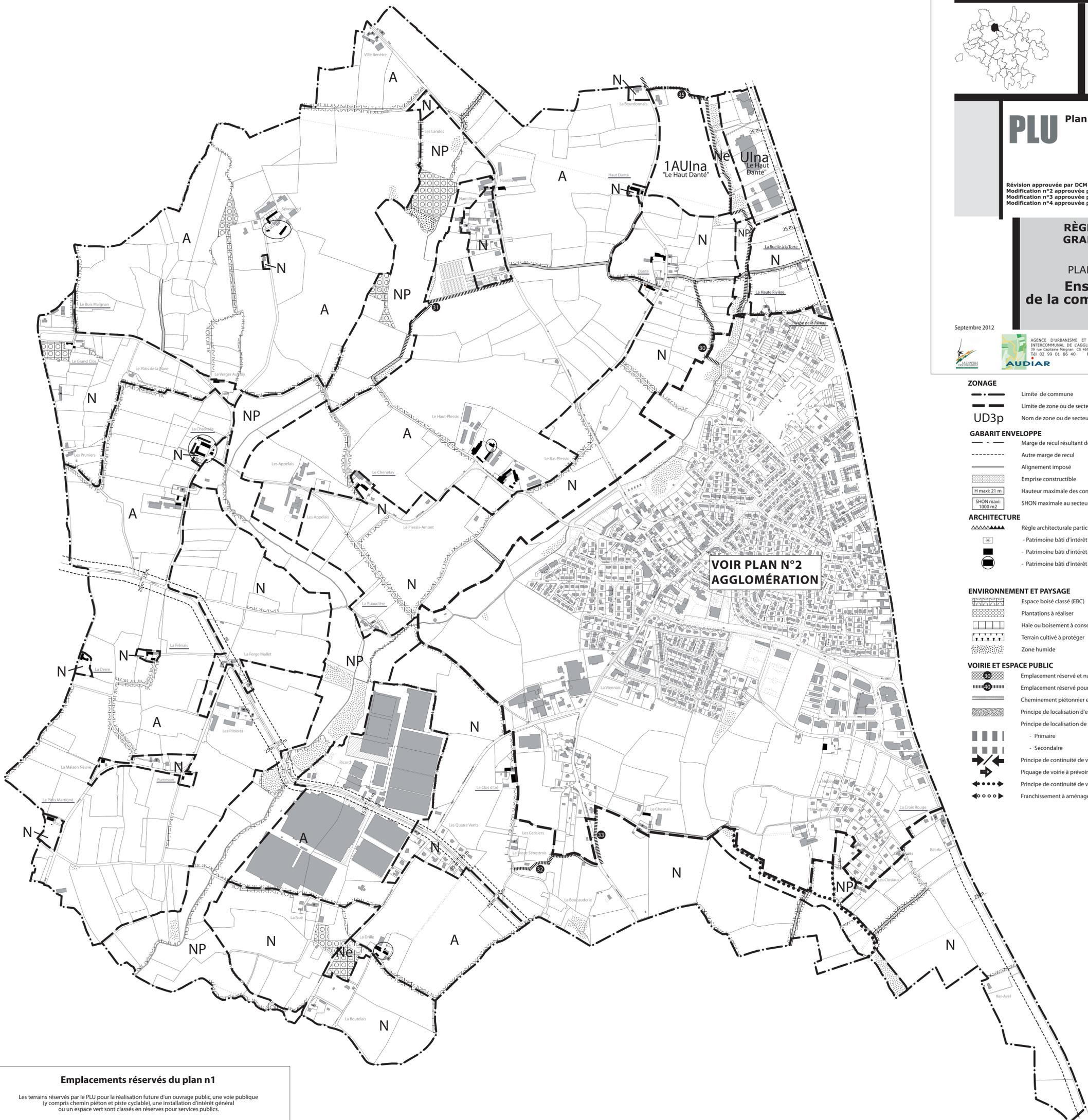
**PLAN N° 1
Ensemble
de la commune**

Septembre 2012

ÉCHELLE : 1 / 5 000



AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE
29 rue Capitaine Rogier CS 40911 35069 RENNES Cedex
Tél 02 99 01 86 40 Fax 02 99 01 86 69



- ZONAGE**
- Limite de commune
 - - - Limite de zone ou de secteur
 - UD3p Nom de zone ou de secteur
- GABARIT ENVELOPPE**
- - - Marge de recul résultant de l'application de l'article L.111-1-4
 - - - Autre marge de recul
 - - - Alignement imposé
 - Emprise constructible
 - H maxi: 21 m Hauteur maximale des constructions
 - SHON maxi: 1000 m² SHON maximale au secteur (ZAC)
- ARCHITECTURE**
- ▲▲▲▲▲ Règle architecturale particulière
 - ☒ Patrimoine bâti d'intérêt local
 - ⊖ Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à recommandations
 - ⊖ Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à prescriptions
- ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**
- ▨ Espace boisé classé (EBC)
 - ▨ Plantations à réaliser
 - ▨ Haie ou boisement à conserver
 - ▨ Terrain cultivé à protéger
 - ▨ Zone humide
- VOIRIE ET ESPACE PUBLIC**
- ⓪ Emplacement réservé et numéro dans la liste
 - ⓪ Emplacement réservé pour sentier piéton et numéro dans la liste
 - ▨ Cheminement piétonnier existant à conserver
 - ▨ Principe de localisation d'espace public (ZAC)
 - ▨ Principe de localisation de voie (ZAC)
 - Primaire
 - Secondaire
 - ▨ Principe de continuité de voie de desserte à prévoir
 - ▨ Piquage de voirie à prévoir
 - ▨ Principe de continuité de voie piétonne à prévoir
 - ▨ Franchissement à aménager

Emplacements réservés du plan n1

Les terrains réservés par le PLU pour la réalisation future d'un ouvrage public, une voie publique (y compris chemin piéton et piste cyclable), une installation d'intérêt général ou un espace vert sont classés en réserves pour services publics.

N de référence	Nature	Bénéficiaire
30	Chemin piétonnier + plantations (largeur : 7 m)	Commune
31	Chemin piétonnier + plantations	Commune
32	Chemin piétonnier + plantations	Commune
33	Chemin piétonnier + plantations	Commune
35	Chemin piétonnier + plantations	Commune